

# COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

## Procès- Verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022

**Membres présents :** JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, JARNO Pascal, BRETON Nicolas, CLERGET Sébastien, BRUILLOT Maxime, JACQUIN Thibault.

**Excusés :** BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER), DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY Rodolphe, HOCQUARD Marine

**Secrétaire de séance :** Bernadette GRAPPE.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Vote du taux de la taxe d'aménagement
- Validation de la Convention Territoriale Globale du territoire de La Communauté de communes La Grandvallière.
- Tarif déneigement 2022-2023.
- Points sur les dossiers en cours
- Questions diverses.

#### 1/ Approbation du PV précédent :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du 1<sup>er</sup> septembre qui sera affiché et publié sur le site internet. (abstentions des nouveaux élus du 18 septembre car non présents).

#### 2/ Vote du taux de la taxe d'aménagement :

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue sur les opérations de constructions, reconstructions nécessitant l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Mise en place dans la commune en 2020 au taux de 1%.

A compter de janvier 2023, l'article 109 de la loi de finance 2022, rend obligatoire un reversement d'une partie de cette recette à la Communauté de Communes La Grandvallière.

Afin de neutraliser en partie ce reversement, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de cette taxe à 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (à 9 voix pour, 3 conseillers étant favorable à une hausse à 2%).

#### 3/ Validation de la Convention Territoriale Globale ( C.T.G.) de la Communauté de Communes La Grandvallière :

La Convention Territoriale Globale permet d'engager une réflexion à partir d'un diagnostic partagé à un instant T et avec l'appui de la CAF dans les domaines de la petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, handicap, etc.. au niveau d'un territoire, la Communauté de Communes La Grandvallière pour nous.

Ce diagnostic, réalisé en juin, a permis de définir des plans d'actions à venir :

- ✓ Dans le domaine de la petite enfance : Diminuer la tension entre la demande et l'offre
- ✓ Dans le domaine de l'enfance : Maintien d'un service de qualité et de proximité, Adapter sa pratique professionnelle aux évolutions sociétales/comportementales, Maintenir les effectifs, Améliorer les conditions d'accueil, Optimiser/Mutualiser les ressources/compétences
- ✓ Dans le domaine de la parentalité : Créer un réseau des acteurs de territoire en lien avec la parentalité, Diminuer le sentiment d'isolement des parents, Accompagner et soutenir les parents dans la relation avec leurs enfants
- ✓ Dans le domaine de la jeunesse : Développer des actions à destination des jeunes
- ✓ Dans le domaine du handicap : Informer les élus et les professionnels sur les services existants, Faciliter l'inclusion sociale de personne en situation de handicap, Améliorer les conditions d'accueils des enfants en situation de handicap
- ✓ Dans le domaine de l'animation de la vie sociale : Développer la communication entre et vers les acteurs de la vie sociale du territoire, Accompagner les associations dans l'enjeu de l'essoufflement du bénévolat, Développer l'identité du territoire avec le milieu associatif

Après exposé, le Conseil Municipal approuve la C.T.G. et autorise Mme Le Maire à signer cette convention.

#### 4/ Tarif déneigement 2022-2023.

Après étude et discussions des différentes propositions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- Déneigement du village ( D. GIRARDOT)
  - Prime d'astreinte fixe de 600 €
  - Tarif horaire de jour : 26 € HT
  - Tarif horaire de nuit : 52 € HT
- Déneigement de « la chèvre » : 55 €/ Passage (Philippe ANDREY).
- Déneigement du hameau d'Illay : 115 € HT de l'heure avec un forfait minimum de 3 heures facturées ( Entreprise TP-FOREST ) matériel compris.
- Déneigement Parc à Chiens : 50 euros par passage facturé à M ROUSSET Sylvain.

Il est décidé qu'un courrier de demande de participation au déneigement de la Chèvre sera envoyé à la commune d'Entre-Deux-Monts, du fait qu'une partie de déneigement permet au transport scolaire de manœuvrer.

#### 5/ Point sur les dossiers en cours :

- ✓ Travaux salle des fêtes : ceux-ci ont démarrés, le devis du bar reste à finaliser.
- ✓ Sonia PESENTI, ayant démissionné, le Conseil est informé du recrutement de Morgane PASSAQUET et des nouveaux horaires de l'agence postale communale.
- ✓ Vente de la tente non homologuée : un avis avait été adressé à toutes les associations souhaitant se porter acquéreur. Le prix de retrait fixé par le Maire et les adjoints étant de 1 000 €, l'offre conjointe du Ski-Club et de Grandvaux Foot à **1010€** est acceptée. (une autre offre de l'ACCA à 520 € avait été reçu).

#### 6/ Désignation des membres des commissions :

Commission FINANCE : JEUNET Mélanie-GRAPPE Bernadette-BAUDURET Matthieu-JARNO Pascal

Commission Action Sociale, vie locale : GRAPPE Bernadette-HOCQUARD Marine-BRUILLOT Maxime-BULONE Géraldine-DE JACQUELOT Rodolphe-CHEVALIER François

Commission Tourisme – OGS : DURANTON Jacques-HOCQUARD Marine-CLERGET Sébastien-BAUDURET Matthieu-BRUILLOT Maxime

Commission Bois Agriculture : JEUNET Mélanie-PILLOUD Claude-BRETON Nicolas-BAUDURET Matthieu-DURANTON Jacques

Commission Travaux : BAUDURET Matthieu-JACQUIN Thibault-BRETON Nicolas-CHEVALIER François-PILLOUD Claude-DURANTON Jacques

Commission Appel d'offre : JEUNET Mélanie

- ✓ *Titulaires* : GRAPPE B- BAUDURET M- JARNO P
- ✓ *Suppléants* : CHEVALIER F- JACQUIN T – DE JACQUELOT R

Syndicat de gestion du lac d'Illay : DURANTON J- BULONE G- BAUDURET M (CLERGET S – suppléant)

#### 13/ Questions diverses :

- Projet classe de mer : Le Conseil donne un accord de principe pour le versement d'un tiers du coût de la classe de mer à Quiberon au printemps 2023, soit 192 € par enfant
- Courrier de Mme BERNARDI Nathalie sollicitant l'achat d'une partie de la parcelle communale située derrière son immeuble. Compte tenu du fait qu'il s'agit du domaine public et que la procédure est complexe et onéreuse, le Conseil Municipal refuse.

- Courrier de MICHEL Johann à propos d'un problème d'évacuation des eaux pluviales sur son terrain. La commission travaux se rendra sur place rapidement.
- Courrier de ALSH Les Pitchouns sollicitant des travaux dans les locaux de la garderie. La commission travaux étudiera cette question.
- Le Conseil Municipal évoque la question de la sobriété énergétique, notamment via l'éclairage public.

La séance est levée à 22 heures 30.

